

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement paysager, session 2020, dans l'académie de BORDEAUX.

Le président de l'Université Bordeaux Montaigne ,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2020 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2020 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans l'académie de BORDEAUX, au titre de l'année 2020 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement paysager, au titre de l'année 2020, dans l'académie de BORDEAUX :

Madame BANCEL Pascale, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Madame COURONNE Sandrine, ingénieure d'études hors classe, experte, Centre national de la recherche scientifique, Talence.

Monsieur BERTRAN Julien, ingénieur de recherche hors classe, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Monsieur BUCHET Vincent, ingénieur génie civil et urbanisme, Sria de l'Université de Bordeaux, Talence.

Monsieur MALLET Loïc, ingénieur principal, Bordeaux Métropole, Bordeaux.

Madame LAUNAY Marie, attachée d'administration de l'état, suppléante, Université Bordeaux Montaigne, Pessac.

Fait à Pessac, le 11 juin 2020

Le Président de l'université Bordeaux Montaigne,


Lionel Larré
PRÉSIDENCE